

**CADRE DE CONCERTATION DE LA SOCIETE
CIVILE DE L'ITURI SUR LES RESSOURCES
NATURELLES**

CdC/RN



**CONTRIBUTION AU PROJET DE RAPPORT DE
CADRAGE ITIE-RDC 2016**

Décembre 2017

0. INTRODUCTION

0.1. Contexte

Dans le cadre de la publication de son neuvième rapport ITIE, la République Démocratique du Congo, le Secrétariat Technique a soumis à l'analyse des parties prenantes le projet de cadrage du rapport ITIE-RDC 2016. La société civile de l'Ituri, à travers le Cadre de Concertation de la société civile de l'Ituri sur les Ressources Naturelles (CdC/RN), a procédé à cette analyse en vue d'y apporter ses contributions.

0.2. Méthodologie

L'analyse a procédé par l'utilisation des différents outils pouvant la faciliter. Il s'agit de :

- La Norme ITIE 2016 ;
- Le texte du projet de Rapport de cadrage ITIE-RDC 2016 ;
- Le Rapport ITIE-RDC 2015 (Pré-final)
- Le texte du projet de Rapport de cadrage ITIE-RDC 2015

Etant donné que le rapport du projet de cadrage a donné une vue globale de ce qui sera le contenu de rapport ITIE-RDC 2016, pour lequel le CdC/RN félicite bien le Secrétariat Technique, il attend cependant donner encore plus de contribution lors du Rapport Initial. Toutefois, il y a certains aspects du projet de cadrage sur lequel le CdC/RN attire particulièrement l'attention du Secrétariat technique et du comité exécutif. Il s'agit des aspects relatifs à :

- Transfert infranationaux : Exigence 5.9.
- Paiements infranationaux : Exigence 4.6
- Qualité des données et vérification (fiabilité des données) : Exigence 4.9 ;

I. Périmètre des flux

S'agissant du périmètre des flux, le projet de cadrage note 40 flux retenus pour le périmètre pétrolier et 47 pour le périmètre des mines¹.

Cependant, une observation à noter est que l'Annexe 3 relative à la liste des flux de paiement retenus pour l'ITIE-RDC 2016 reprend 41 flux pour le secteur pétrolier², ce qui est contraire à la page 12 qui indique plutôt 40 flux.

Le CdC/RN recommande la correction de cette erreur matérielle.

II. TRANSFERTS INFRANATIONAUX

Les projets de rapport de cadrage des exercices précédents dont 2015 ont présenté le point relatif aux transferts infranationaux en indiquant les entités qui seront concernées, et dans la plupart des cas, ce sont les transferts effectués entre le Ministère des Finances et la Direction des Recettes du Katanga (DRKAT)³. Cependant, dans le projet de rapport de cadrage 2016, il est juste annoncé que seront cernés les revenus issus des transferts infranationaux, sans indiquer les entités qui seront concernées.

De ce qui précède, le CdC/RN recommande ce qui suit :

- Que le projet de rapport de cadrage 2016 indique clairement les entités qui seront concernées par les transferts infranationaux ;
- Que les transferts infranationaux soient élargis aux autres provinces à part le Katanga, nous citons Haut-Uélé, Sud Kivu, Nord Kivu, Kasaï, Maniema...⁴
- Que le rapport 2016 couvre les transferts infranationaux effectués entre les Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées, selon la clé de répartition prévue par la loi⁵.

¹ Projet de cadrage 2016, p. 12.

² Projet de cadrage 2016, p. 33.

³ Voir Rapport de cadrage ITIE-RDC 2015 (Projet), p 24 et suivantes

⁴ KPMG, *Examen des pratiques en matière d'application des taux et des modalités de répartition de redevance minière entre le pouvoir central et les provinces en RDC*, Rapport provisoire, 19 aout, 2016, p.8

⁵ Article 242 du Code minier de 2002

III. PAIEMENT INFRANATIONAUX

Le projet de rapport de cadrage reprend en son Annexe 6 les Recettes perçues par les Directions des Recettes Provinciales à termes des paiements infranationaux, que le CdC/RN trouve déjà bon. Toutefois, cette annexe sème plus ou moins certaines confusions pour des raisons notamment ci-après :

- L'intégration des flux du secteur minier artisanal alors que le résumé du rapport de cadrage indique que l'artisanat minier n'a pas été pris en compte pour le présent rapport et qu'il ferait objet d'un rapport séparé⁶ ;
- Intégration des flux de tous les secteurs confondus, même ceux qui sont de très loin en dessous de seuil de matérialité et dont la significativité est très faible.

Etant donné que cet état de chose rendra moins potable le rapport ITIE-RDC 2016, le CdC/RN recommande ce qui suit :

- Elaguer de l'Annexe 6 tous les paiements relatifs au secteur minier artisanal et les intégrer dans le rapport à part auquel il est fait mention⁷ ;
- Garder les autres paiements, spécifiques comme de droit commun même avec déclaration unilatérales en tenant compte de leur significativité ;
- Changer le Titre de l'annexe 6 au « Paiements infranationaux »

IV. QUALITE DES DONNEES ET VERIFICATION (FIABILITE DES DONNEES)

Le projet de cadrage reporte le mécanisme de fiabilisation des données utilisé pour tous les autres rapports précédents⁸. Dans la partie « **Note** », il est mentionné ce qui suit :

« Dans le Rapport ITIE-RDC 2015, l'Administrateur Indépendant, avait recommandé au Comité Exécutif de prévoir l'obligation de la certification des formulaires des déclarations des entreprises extractives par un auditeur externe (qui peut être le

⁶ Projet Rapport de cadrage 2016, p.6

⁷ Projet Rapport de cadrage 2016, p.7

⁸ Secrétariat technique, *Projet rapport de cadrage, VF*, pp 22-23

Commissaire aux Comptes).⁹ Il y ajoute «...**et surtout celles des entreprises publiques par un auditeur externe**¹⁰ »

Le Secrétariat technique a fait une proposition par rapport à cette recommandation à ces termes : « *Pour permettre aux entreprises de s'adapter à ce nouveau mécanisme de fiabilisation, nous recommandons au Comité Exécutif de:*

- *maintenir le mécanisme ci-dessus tel qu'il l'avait convenu pour les rapports précédents.*
- *sensibiliser les entreprises à intégrer dans le processus d'audit externe, la certification des données ITIE par le contreseing des formulaires de déclaration par l'auditeur externe, en vue d'en attester la conformité avec les états financiers audités.*

Pour les EPE, en cas de défaut de commissaire aux comptes ou d'auditeur externe, l'IGF sera sollicitée pour certifier leurs déclarations. »

Cette recommandation a été précédée de l'observation suivante de l'AI : « Lors des différentes discussions avec le Secrétariat Technique pour convenir du mécanisme de fiabilité des données ITIE, nous avons compris que le Comité Exécutif est convaincu de la proposition de l'Administrateur Indépendant mais son adoption est reportée à chaque exercice. »

L'option du ST de reporter l'adoption de cette proposition depuis l'année antérieure favorise la pérennisation de la « faible fiabilité des données des parties déclarantes ». Et même en 2015, le mécanisme que le ST soutient n'a pas bien fonctionné. On peut lire ce qui suit : « A la date du présent projet, certaines entités déclarantes ne se sont pas conformées au mécanisme de fiabilisation adopté par le Comité Exécutif »¹¹.

En outre, la sensibilisation des entreprises en vue d'intégrer ce mécanisme dans leurs processus d'audit externe pour les données ITIE est censé être déjà fait depuis que l'AI avait formulé cette recommandation et que le CE n'avait pas donné un avis contraire, mais plutôt reporté à l'exercice suivant (2016).

⁹ Secrétariat technique, *Projet rapport de cadrage*, VF, 23 et Rapport ITIE-RDC 2015 (Pré-final), p.103

¹⁰ Rapport ITIE-RDC 2015 (Pré-final), p.103

¹¹ Rapport ITIE-RDC 2015 (Pré-final), p.115 (voir le tableau)

Considérant que la RDC doit être évaluée sur base du rapport 2016 pour sa validation, et comme l'a bien dit Responsable de la Cellule de Communication, des Relations Publiques & Événements du ST de l'ITIE/RDC dans son mail de transmission du projet de cadrage à ces termes : « Nous attendons de vous d'apporter les améliorations significatives pour produire un rapport à l'image de vos attentes et pour l'international, une source d'informations de qualité¹² », **le CdC/RN recommandons que cette question fasse l'objet d'un débats lors de la plus prochaine rencontre des parties prenantes, et que les formulaires des déclarations des entreprises extractives pour l'exercice 2016 soient certifiés par des auditeurs externe, y compris pour les entreprises publiques.**

Fait à Bunia, le 11 décembre 2017

Liste des participants

N°	NOMS	ORGANISATION
1	Jimmy MUNGURIEK UFOY	CdC/RN
2	Dieudonné KASONIA	CdC/RN
3	BURA DHENGO François	GRAPI
4	Pascal TAKAIBONE	RHA
5	Dorcas IMANI	FOMI
6	Christian VANGAZI	CDJP
7	Francesca TSONGO	RADHIT
8	Marie-Noel NYALOKA	Coordination SOCIT
9	Pierre KPADYU	CRONGD/ITURI
10	Lolo BITUM LOPA	CRIDH
11	Safi LUSSI MUGHERA	CdC/RN
12	Fideline KAMBONESA	ORN/BUNIA
13	Justin MALO	CCRI
14	Pasteur Ignace BINGI	LASI
15	Patience MONGO	CdC/RN

¹² Mail du 27 novembre 2017 à 08h29'

16	La Joie BIRUNGI	CdC/RN
17	Louis BEDIDJO	AEMAPRI
18	Patrick BAHATI	ACIAR
19	Schadrack BANDONI	RHA
20	Dosha GOTABO	UNIBU